

Le verdict des urnes est tombé dimanche 29/05...

...Le peuple dit non à la déréglementation capitaliste

Les électeurs ont rejeté le projet de traité constitutionnel européen, et parmi eux, la grande majorité des ouvriers, la plupart des employés, les populations des zones rurales et défavorisées, dont une très nette majorité de jeunes.

Il a fallu braver les propagandes médiatiques quasi-unanimes, les directions des principaux partis de gouvernements, les « informations orientées » distillées par les spots officiels, voire les dérapages de certains Ministres, pour en arriver à ce résultat. Il a fallu braver le chantage à la peur, au catastrophisme que, malgré les mines un peu défaites, les hérauts du « oui » (qui semblaient fatigués) nous réservent encore après coup.

Il a fallu subir les tentatives d'isolement des organisations syndicales françaises appelant à voter « non », alors qu'on « omettait » de préciser que seul le bureau de la Confédération Européenne des Syndicats s'était prononcé pour le « oui »...

Et pour finir, entendre les déclarations provocatrices et antidémocratiques de certains, comme Valéry Giscard d'Estaing, demandant à ce qu'un deuxième référendum soit organisé rapidement en cas de victoire du « non ».

Tout aura donc été tenté pour faire passer le « oui », avec en point d'orgue un immense mépris pour les arguments des tenants du « non », alors que de l'avis général, le débat d'idées fut riche et de haut niveau.

L'UNAS CGT se réjouit du résultat du référendum et estime maintenant qu'il faut lui donner des prolongements concrets. Dès le 15 septembre, elle faisait savoir son refus du traité constitutionnel. Elle a apprécié très positivement la position du CCN du 2 et 3 février, comme celle de la Commission Exécutive de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT qui a été arrêtée le 28/01.

Elle a relayé plusieurs de ses documents.

Elle a pleinement participé, avec ses organisations, avec les militantes et militants, les syndiqués, à la construction au quotidien, dans les services, auprès des usagers, de cette vague de fond, sur la base des analyses et des revendications notamment issues de ses congrès. (voir IAS n°1361 du 24/05/2005)

Que signifie pour l'Unas – Cgt ce vote massif pour le NON ? La large participation comme le résultat en faveur du NON démontre que la majorité de la population refuse les politiques de déréglementation menées ces dernières années, les attaques contre le code du travail, la remise en cause des acquis, comme nos régimes de protection sociale, de retraite, d'assurance maladie, de chômage ou encore le démantèlement du service public de l'Etat, garant de l'égalité de droits et d'accès, garant de la neutralité.

Dans le champ de la fonction publique de l'Etat, elle signifie un refus de la disparition du statut général de la fonction publique et plus particulièrement des 900 corps de fonctionnaires au profit de 28 « cadres statutaires » niant les qualifications exercées par les agents.

L'Unas – Cgt, prendra toute sa place, avec les agents et les salariés pour imposer au gouvernement une autre orientation, qui doit passer par l'arrêt de toutes les contre-réformes engagées à marche forcée pour enfin prendre en compte les revendications exprimées.

Si l'avenir est incertain, au regard du poids des institutions au niveau national et européen, d'autres peuples peuvent prendre le relais, et au sein de pays où la ratification se fait, le poids des opposants s'accroît. Et l'Unas-CGT n'y est pas indifférente !

De manière plus immédiate, le vote majoritaire doit permettre de peser plus fortement dans les luttes en cours et à venir pour obtenir notamment :

- un coup d'arrêt du projet de directive Bolkestein, qui, contrairement à ce qui a été largement répandu dans la presse, n'est pas retiré, puisqu'un vote du parlement européen le 28 avril (y compris la majorité des députés français) a repoussé un amendement qui invitait la commission à revoir sa copie,
- le retrait du projet de convention ETAT UNEDIC ANPE, ourdi avant 29 mai : c'est un enjeu majeur pour les chômeurs et le service public.

Car, nul doute ne peut subsister, dans notre pays, le contexte ainsi créé démontre la force potentielle du refus de la liquidation des services publics, des droits pour la population, des garanties collectives (code du travail, conventions collectives, statut général des fonctionnaires etc.).

Non, l'UNAS CGT ne saurait admettre que, dès les bureaux refermés, la vie continue comme avant :

- les démolitions méthodiques du statut pour Monsieur DUTREIL (y compris l'approfondissement des attaques portées contre les agents par le récent statut du personnel de l'ANPE),
- la mise de nos services sous la coupe réglée de critères de rentabilité du privé, au travers principalement de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), combattue par la CGT UGFF,
- la poursuite de la casse de la protection sociale (retraites, assurance maladie)
- les attaques contre le droit du travail, notamment par la remise en cause du contrat à durée indéterminée,
- la politique des bas salaires, les salaires au mérite, les précarités en tout genre, le refus de reconnaître les qualifications exercées dans une grille unique des rémunérations.

Elle exige l'abandon de tous les projets d'externalisation et de démantèlement des services, de transferts de missions aux collectivités, de privatisation des services relatifs au travail, à la santé et à l'action sociale, ainsi que de la politique hospitalière rognant les moyens des établissements publics.

L'UNAS CGT, ses organisations, ses adhérents, invite les personnels à se mobiliser sur ces objectifs, à poursuivre le combat contre le capitalisme à tous les niveaux, à lutter contre les orientations portées par les instances européennes, car elles vont à l'encontre de nos intérêts.

L'avenir appartient à toutes et à tous.